



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E98593

VALABLE JUSQU'AU 11/02/2024

ÉDITÉ LE 12/01/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/08/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC EVRY 534 089 800

Siret : 534 089 800 00021

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

BPCE ASSURANCES 191002000C 001

Assurance Responsabilité Civile :

BPCE ASSURANCES 191002000C 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2022

Raison sociale : FACILACHAUFFER

12 BLD LOUISE MICHEL  
91000 EVRY

Téléphone : 09 72 33 66 55

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@fac-genie-climatique.com

Responsabilité légale :

MATHIEU ERIC CO-GÉRANT / IZANIC YANN CO-GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	24/01/2020
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/11/2021
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	24/01/2020

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAINT  
CARRE HAUSSMANN II  
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE  
77127 LIEUSAINT

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.